

encourues par les provinces pour la construction d'édifices destinés à la formation professionnelle. Les engagements relatifs à cette aide sont valables pour six ans. Il s'agit surtout d'investissements et non d'une aide au fonctionnement des institutions. La contribution du gouvernement fédéral dans ce domaine provincial ne peut et ne doit pas être considérée comme permanente.

En conséquence, le premier ministre (M. Pearson) a annoncé, en octobre dernier, la fin des accords relatifs au partage des frais dans ce domaine, même si une extension fut convenue afin de permettre une décroissance progressive des contributions fédérales. Au point de vue financier, ces accords sont avantageusement remplacés par des transferts financiers inconditionnels dont le but est de permettre aux provinces de faire face aux besoins croissants de l'éducation postsecondaire. En termes monétaires, ces besoins sont très importants.

Nous devons nous rendre compte que les besoins des adultes sont très différents de ceux des étudiants.

Il y a, tout d'abord, une différence d'ordre économique. L'adulte, habituellement, a un revenu pour subvenir à ses besoins. Il ne peut se permettre de perdre ce revenu, surtout s'il a des responsabilités familiales. S'il suit un cours de formation, il faut lui procurer un revenu de remplacement. Et, d'où cet argent peut-il venir, sinon des fonds publics?

De ce point de vue, il s'agit d'un besoin assez semblable à celui auquel répond l'assurance-chômage. Mais, je crois que nous serons du même avis pour dire que l'allocation devrait être beaucoup plus élevée. La formation doit être assimilée à une période de travail. Il s'ensuit donc que les droits acquis en vertu de la loi d'assurance-chômage ne doivent pas être touchés pendant cette période. L'allocation de formation n'est pas de la sécurité sociale, mais constitue un revenu de remplacement.

Deuxièmement, la formation des adultes se différencie de l'enseignement scolaire normal en ce qu'une bonne partie se donne, non pas dans une institution d'enseignement, mais au lieu même du travail. Cette tendance s'affirme de plus en plus et est, d'ailleurs, bien compréhensible. Mais nous ne pouvons demander à un employeur de dispenser à une personne une formation qui, éventuellement, pourra profiter à un autre employeur sans que le gouvernement assume au moins une partie du coût de cette formation.

Troisièmement, la formation des adultes se relie directement aux politiques de plein emploi et de croissance économique. Il est vrai, certes, que la qualité de l'enseignement scolaire a une grande influence sur l'économie.

[L'hon. M. Marchand.]

Mais c'est une influence à plus long terme, qui se fait sentir progressivement, au fur et à mesure que les jeunes s'intègrent dans la population active. La formation des adultes a des répercussions immédiates sur l'emploi et la productivité. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral s'y intéresse d'une façon particulière.

• (4.20 p.m.)

[Traduction]

Évidemment, monsieur le président, je n'entends pas que le gouvernement fédéral dispense cette formation. Les gouvernements provinciaux et l'industrie s'en occupent déjà, et il n'y a pas de raison d'ajouter un troisième intervenant. Mais nous devons voir à ce que les travailleurs soient en mesure de profiter des avantages que peuvent leur procurer les gouvernements provinciaux et l'industrie. Autrement dit, nous sommes prêts à payer l'addition.

Voilà donc la responsabilité que nous nous proposons d'assumer. Au lieu de participer à raison de 50 ou de 75 p. 100 à une série de programmes de formation technique et professionnelle, nous acceptons l'entière responsabilité financière de l'adulte qui a quitté l'école pour gagner sa vie mais qui a besoin de formation supplémentaire ou de recyclage.

Nous voulons fournir cette occasion aux gens qui en ont le plus besoin. Ce sont habituellement les hommes et les femmes qui n'ont pas eu la chance d'apprendre un métier dans leur jeunesse ou dont le métier a été éliminé par les transformations technologiques. Ce sont des gens dont la vie entière peut être transformée, et dans bien des cas de façon radicale, si on leur donne la formation professionnelle dont ils ont besoin.

La formation professionnelle sera dispensée en cours de douze mois au plus. L'expérience des six dernières années montre ce qu'on peut accomplir par cette méthode, mais elle montre aussi que plusieurs adultes, même s'ils sont sérieux et responsables, n'ont pas les connaissances de base nécessaires pour apprendre un nouveau métier. Les provinces ont mis au point des cours accélérés pour combler ces déficiences, et nous défraierons le coût de toute formation de base nécessaire à l'acquisition de qualifications professionnelles. En somme, ce qui nous intéresse, nous, ce sont les qualifications professionnelles, mais quand les personnes ont besoin de connaissances de base pour acquérir ces qualifications, nous défraierons le coût du cycle entier de formation.

Les provinces ont mis sur pied des institutions qui sont en mesure de dispenser la formation des adultes. Nous voulons les utiliser et nous paierons les provinces pour former les adultes que nous dirigeons vers les cours qu'elles ont organisés.